



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	6 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, , M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Laurence RENO	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- M. Stéphane BORD,	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- M. Alexis VERNIER	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation
Associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population entre juin et octobre 2023,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à attribuer les subventions suivantes :

Agglo Sud volley-ball 76	240 €
Association Sport et loisirs pour tous (ASLT76)	200 €
Auto-cycle sottevillais.....	1 020 €
Badminton club sottevillais	960 €
Billard club sottevillais.....	80 €
Club des arts martiaux traditionnels sottevillais (CATS)	80 €
Compagnie des archers sottevillais	240 €
La Sottevillaise	2 960 €
Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball	1 200 €
Stade sottevillais cheminot club - section escrime	880 €
Stade sottevillais cheminot club - section football	1 880 €
Stade sottevillais cheminot club - section gym volontaire..	260 €
Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	200 €
Stade sottevillais cheminot club - section judo.....	520 €
Stade sottevillais cheminot club - section lutte	460 €
Stade sottevillais cheminot club - section pétanque	320 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	840 €
Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table..	1 420 €
Stade sottevillais 76	2 730 €
Union Vélocipédique Sottevillaise.....	200 €
Sotteville aikibudo	360 €
Sotteville Sport Arts et Culture (So'SPAC).....	200 €
A.S. RUC Rugby	400 €
Roller Olympic Club Petit-Quevilly	240 €
Solidarité Boxing Club Internationale.....	800 €
Canteleu Tennis club (double dutch)	160 €
Sotteville bridge Club	300 €
Damier Club de Rouen.....	180 €
Photo Club UAICF	160 €
Union Artistique Sottevillaise.....	220 €
Maison pour tous	360 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2023 - Fonctionnement – chapitre 65 – charges de gestion courante – code nature 6574 – subvention aux associations et autres personnes

Accusé de réception en droit privé de l'Intérieur

076-217606813-20231018-2023-133-DE

Accusé certifié exécutoire :

Réception par le préfet : 18/10/2023

Publication : 18/10/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 34 pour et 1 non-participation au vote, en décide ainsi. La délibération n°2023-133 est adoptée.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire
Luce PANE